

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 15 décembre 2022

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 22
Votants : 23
Absent : 1
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Agnès TROCELLIER-BERGER, Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme Hélène LEOTARD, M. Didier BELLOC, Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procuration :

Sandrine ARNAUD donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULBES

Objet : MARCHÉ PUBLIC – Nouvel hôtel de ville – Avenant lot n°2

M. Dacheux, adjoint aux travaux, rappelle la séance du 16 juin dernier au cours de laquelle a été attribué le marché de travaux du nouvel hôtel de ville dans l'ancien château.

Le lot n° 2 - Charpente / Couverture en tuile creuse / Cuivrierie a été attribué à l'entreprise Structure Bois Couverture pour un montant de 182 623,30 € HT.

Un avenant en moins-value est proposé de – 7 094,80 € HT :

- Réalisation des éléments d'évacuation d'eau pluviale des couvertures côté rues prévus initialement en cuir martelé par du zinc naturel
- Réalisation des abergements de cheminée prévus initialement en cuivre martelé par du zinc naturel.

LOT 2 : Charpente / Couverture en tuile creuse / Cuivrierie

- Marché initial : 182 623,30 € HT.
- Avenant n°1 :
 - Montant : - 7 094,80 € HT
 - Objet : remplacement partiel du cuivre martelé par du zinc naturel.
- Nouveau montant du marché : 175 528,50 € HT soit 210 634,20 € TTC.

Délibération n° 2022-047- 2/1
Nomenclature : Commande publique – 1.1
Date de convocation : 06/12/2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le
ID : 034-213402498-20221215-D2022_047-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE l'avenant n°1 pour le lot 2 : Charpente / Couverture en tuile creuse / Cuivrierie, d'un montant de – 7094,80 € HT
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault
le
Et publication ou notification le